

DEMANDE DE RE-OUVERTURE DES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2021

Suite aux annonces gouvernementales d'attribution d'une prime inflation de 100 €

Suite à la hausse du SMIC de 2,2 % au 1^{er} octobre,

(À noter une hausse début janvier de 0,99 %)

« Lorsque l'*Insee* (Institut national de la statistique et des études économiques) a publié son dernier rapport sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation en juillet 2021, la hausse s'élevait à 1,62 % ».

« Selon le ministre de l'Économie, l'inflation est actuellement de 1,9 %. En continuant sa progression, elle dépassera le seuil de 2 % ».

Votre proposition de revoir les temps d'habillage et les coupures le 2 décembre ne nous suffisent pas, on avait évoqué une augmentation des salaires, qu'en est-il ?

Dans ces conditions la **CFTC** demande que les négociations annuelles obligatoires soient rouvertes, avec les exigences ci-jointes :

A savoir :

- Augmentation des salaires pour tous les niveaux de 50 €
- Abondement de la prime inflation de 200 € (La prime peut être versée entre le 1^{er} décembre 2021 et le 31 mars 2022. Elle est exonérée d'impôt, de cotisations et contributions sociales)
- Aucunes coupures pour les salariés à temps partiels
- Instaurer un accord sur les temps d'habillage, 5 minutes pour les tenues légères et 10 minutes pour les tenues complètes
- Reconduction des accords NAO des années antérieures

Ces exigences sont pour la CFTC une demande légitime, il n'y a pas que l'entreprise qui souhaite réussir les fêtes de fin d'année,

Ses salariés aussi !

✓ Pour la CFTC : Mr LECHEVESTRIER Cyrille, délégué syndical central